

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2017-04

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif aux conditions de publication du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées pour l'application de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 12 janvier 2017,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 12 janvier 2017.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Thomas GROH